

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 75 (1924)
Heft: 5

Artikel: Le marché des bois dans le canton de Vaud [fin]
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785930>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ailleurs; le présent y est lié au passé; le présent lie l'avenir; n'oublions pas que nous tous nous sommes des préparateurs de l'avenir; eh bien, il faut que cette préoccupation idéale soit la préoccupation de tous ceux qui ont quelque chose à faire avec la forêt, et que, nous ouvrant aux souffles nouveaux, nous fassions une place de confiance et d'honneur aux travailleurs des bras qui, avec les travailleurs de la pensée, aspirent à être de ces préparateurs d'un meilleur avenir.

H. Biolley.

Le marché des bois dans le canton de Vaud.

(Fin.)

Avant la guerre, notre canton n'exportait que peu de grumes. L'excédent de notre production allait à Genève et surtout en France, sous forme de planches, madriers, caisses, etc. Aujourd'hui, la situation a changé. Ce caractère de pays exportateur en bois que notre canton a eu de tout temps va s'accroissant de jour en jour. En effet, le chiffre de sa population est stationnaire. L'industrie du bâtiment chôme, sans espoir de reprise prochaine, tandis que notre production en produits ligneux augmente sans cesse dans de sensibles proportions.

Ainsi, en 1908, la production des boisés vaudois s'élève à 230.000 m³. Elle passe, en 1922, à 280.000 m³, soit une augmentation de 22 %.¹ La possibilité des forêts se rattachant à la F. F. C. passe de 26.000 m³, en 1913, à 39.000 m³, en 1924, soit une augmentation de 50 %.

Aujourd'hui, nos scieries vaudoises ne sont plus capables d'absorber toute notre production. Elles ne sont pas installées pour cela. La place de Genève qui était pour elles un excellent client avant la guerre lui est plus ou moins fermée, en suite du déséquilibre financier qui règne dans cette ville. D'autre part, les transactions avec la France, où nos scieries envoyaient la plus grande partie de leurs produits, sont rendues très difficiles par l'instabilité et la lourdeur des changes. La Suisse allemande, enfin, qui absorbe beaucoup plus de bois qu'elle n'en peut produire, regorge de

¹ Si nous admettons un prix moyen au mètre cube sur pied de 25 fr., cette augmentation de production du volume correspondrait ainsi à une augmentation du rendement argent de *un million et quart de francs par an*. Voilà, semble-t-il, un résultat singulièrement éloquent des réorganisations forestières que le canton de Vaud a su mener à chef depuis 1898.

H. B.

scieries parfaitement installées. Elle demande des grumes pour faire travailler son industrie et non les produits façonnés que nos scieries vaudoises pourraient lui fournir.

Dans le canton de Vaud, nous amenons ainsi sur le marché beaucoup plus de bois que nos scieries n'en peuvent consommer. Cela crée ce malaise qui se traduit par cette variabilité et cette lourdeur des prix.

Dans nos mises, les plus beaux lots trouvent généralement preneurs. Les bois de deuxième et troisième qualité, par contre, nous restent souvent pour compte et doivent être liquidés à vil prix. Ils encombrent peu à peu le marché.

Depuis quelques mois, on a cherché à favoriser l'exportation en organisant, ici et là, dans le canton quelques grandes ventes collectives. On espérait ainsi intéresser le commerce extérieur en jetant de grosses quantités de bois sur le marché. Le but poursuivi n'a été que très partiellement atteint.

En effet, notre mode de vente par enchère, ou par soumission, ne convient pas toujours à un pays qui produit plus de bois qu'il n'en peut consommer. Il ne favorise pas l'exportation. Car où trouver l'amateur sérieux, et surtout solvable, voulant bien se déranger pour visiter des coupes mises sur le marché à un moment où il n'en a peut-être pas immédiatement besoin, coupes contenant, d'autre part, un mélange d'assortiments qu'il ne peut pas tous employer dans son industrie? Il doit ensuite courir après charretiers et bûcherons, qui ne manquent pas de surfaire leurs prix pour le seul motif qu'ils ont à faire à un étranger. Cet amateur risque ensuite de faire monter démesurément les prix à la mise, parce que les clients habituels ne voient pas volontiers un nouveau compétiteur. En fin de compte, il s'en ira peut-être les mains vides et en sera pour ses frais.

Le commerce suisse allemand, sachant à quoi il s'expose en fréquentant nos mises, raisonne logiquement et calcule mieux ses frais généraux. Il préférera s'adresser ailleurs, à l'étranger et payer plus cher, parce qu'il ne court pas les mêmes risques. Il est bien évident que nous ne songeons pas à la suppression radicale de l'enchère. Ce mode de vente est entré dans nos mœurs et convient particulièrement bien à des administrations publiques. Il devra continuer à être employé lorsqu'il s'agit d'écouler des bois

dans l'intérieur du canton. La vente de gré à gré, par contre, est indispensable à l'exportation.

Il ressort de ce bref exposé que la situation du marché des bois vaudois n'est pas brillante. Nous nous sommes efforcé d'en rechercher les causes, car la connaissance exacte du mal permet souvent de trouver les moyens pour le combattre. Maintenant, comment parer au manque d'entente entre producteurs vaudois, et comment arrêter la concurrence que nos marchés régionaux se font inconsciemment.

En regardant un peu autour de soi, on constate que dans toutes les différentes branches de l'activité humaine on cherche à se grouper pour défendre des intérêts communs. Le vigneron pour mieux vendre son vin, l'agriculteur pour mieux vendre son lait, pour exporter ses fromages, pour acheter ses engrais à meilleur compte. L'industriel pour placer avantageusement ses produits. L'employé et l'ouvrier pour influencer à leur profit le marché du travail. Dans certaines grandes villes, même les mendiants et les voleurs ont organisé leur activité.

Presque seuls de leur espèce, les propriétaires forestiers vaudois ne se sont pas groupés, ne coopèrent pas pour défendre leurs intérêts communs.

Nous sommes arrivés aujourd'hui à un tournant, il n'est plus possible de nous dérober; l'évolution qui s'est fait sentir dans tous les domaines depuis la guerre a, en effet, aussi atteint l'économie forestière. Si les propriétaires forestiers vaudois ne veulent pas sombrer, mais, au contraire, maintenir la place au soleil à laquelle ils ont droit, ils doivent s'unir, organiser d'un commun accord la vente de leurs produits, lutter pour en élever le prix à un niveau normal, c'est-à-dire à un niveau que la situation économique en général justifie, à un niveau assurant la rentabilité de nos forêts. Nous ne pouvons pas continuer à travailler dans les conditions actuelles. Le pays tout entier réclame la prospérité de notre économie forestière. En effet, les recettes forestières sont versées dans les caisses puliques que l'on a grand peine à alimenter aujourd'hui.

Cette union, cette association, ou encore cette fédération des propriétaires forestiers vaudois n'est pas dirigée contre notre industrie du bois; au contraire, nous sommes de plus en plus persuadé que la prospérité des scieries est le corollaire indispensable de la prospérité forestière.

Cette coopération aura encore d'autres buts. Elle cherchera, en tout premier lieu, à renseigner les producteurs sur l'état et les besoins du marché. Il faut que même les villages les plus reculés soient instantanément renseignés sur les fluctuations des prix. Il ne faut plus que le propriétaire qui veut vendre ses bois aille se renseigner sur les prix auprès des consommateurs. Il doit pouvoir s'adresser en tout temps à un organe qui défende ses intérêts.

Ici, de nouveau, on peut prendre modèle sur l'Union des paysans suisses dont les mercuriales, judicieusement établies, sont largement répandues dans le pays.

Les entrefilets sur le prix des bois qui font, de temps en temps, le tour de notre presse vaudoise sont souvent si mal commentés qu'ils induisent chacun en erreur. Ainsi, l'été dernier, on lisait dans nos principaux quotidiens qu'une importante commune des Préalpes avait vendu ses bois à raison de 15 fr. le m³. Troublé par ce renseignement, le commerce chercha immédiatement à faire pression sur les prix. Informations prises à bonne source, il s'agissait de bois de pâturage, branchus et courts, cubés au moyen d'un tarif d'aménagement ne correspondant pas au volume réel. Enfin, l'abatage et le transport, à la charge de l'acheteur, coûtaient 20 fr. par m³.

Un organe qui suivrait pas à pas le commerce du bois et qui renseignerait le producteur est indispensable chez nous. En effet, il faut qu'il sache avant l'abatage comment il pourra écouler ses produits. Quels sont les assortiments plus particulièrement demandés ? Il faut qu'il sache si l'industrie cherche à couvrir ses besoins à l'étranger, dans quel pays et à quelles conditions ?

Si chacun continue à travailler dans sa petite sphère d'activité, nous n'arriverons pas à développer et à organiser l'exportation de nos bois comme il convient. Les expériences faites le prouvent surabondamment. Exporter demande un effort soutenu, une attention de tous les instants, une éducation commerciale et juridique dont chacun ne dispose pas. Pour exporter il faut donc grouper, coordonner nos forces, comme seule une association de producteurs peut le faire.

Examinons d'un peu plus près l'activité de cette association des propriétaires forestiers vaudois. Pour atteindre le but qu'elle se propose, pour la représenter au dehors, elle placera évidemment à sa tête un Comité composé de propriétaires, peut-être aussi de

sylviculteurs, représentant les différentes régions de notre canton. Ce Comité pourra-t-il lui-même déployer cette activité commerciale dont nous avons démontré la nature et la nécessité, se renseigner sur l'état et les besoins du commerce, conclure des marchés, développer l'exportation? — Nous ne le croyons pas.

Le Comité pourra donner des directives, formuler les besoins et les vœux des différents producteurs, être en un mot l'organe législatif. Pour que ses décisions se réalisent, il doit avoir à sa disposition un organe exécutif, un Secrétariat comme à la Côte, un office forestier commercial comme dans les Grisons, une chambre vaudoise du bois, comme on peut l'appeler aussi.

C'est évidemment de l'activité de l'Office que dépendra la réussite, ce qui prouve bien son utilité.

Il pourra traiter directement avec le commerce, passer des contrats collectifs pour la livraison d'assortiments spéciaux tels que bois de râperie, poteaux, traverses; organiser la vente des bois de service feuillus que nous vendons encore trop souvent comme bois de feu. Pour l'exportation, il étudiera intimement le marché suisse allemand et français, car c'est surtout de ces côtés que nous devons regarder pour placer le trop plein de notre production. Il pourra les renseigner sur la façon la plus avantageuse de présenter leurs bois, sur le mode de vente à employer, sur la solvabilité des amateurs. Il connaîtra le moment avantageux de mettre les bois sur le marché.

Avant de terminer, qu'il me soit permis d'insister sur l'urgence d'organiser notre marché vaudois. Comme dans tous les autres domaines, l'industrie suisse du bois s'organise sur de nouvelles bases depuis la guerre. Nous sommes en pleine évolution économique. Aussi, si le canton de Vaud ne prétend pas aujourd'hui à la place à laquelle il a droit sur le marché suisse, d'autres, des étrangers, la prendront. Lorsqu'ils auront acquis droit de cité, le moment sera passé pour nous. Nous ne pourrons faire valoir nos droits qu'avec infiniment plus de peine.

J'admire l'optimisme de ceux qui, après quatre ans de crise, nient le danger que court notre forêt vaudoise. Pour mon compte, j'estime qu'il ne faut pas laisser le mal gagner du terrain.

Ch. Gonet.

* * *

Quelques réflexions à ce sujet.

Le rapport qui précède expose avec toute la netteté voulue l'impérieuse nécessité qu'il y a, dans le canton de Vaud, d'organiser enfin le marché des bois.

Un pays n'est pas impunément exportateur de la matière ligneuse. La région qui se trouve dans cette heureuse situation ne peut pas rester dans l'attitude du commerçant qui attend, les bras croisés, d'hypothétiques clients. C'est ce qu'ont compris tous les pays exportateurs d'Europe et d'ailleurs: l'Autriche, dès longtemps, en introduisant de faibles taxes pour les transports à grande distance; la Suède a conquis le marché mondial du bois en ne livrant au dehors que des produits de premier choix et triés avec un soin extrême; le Canada fait de même.

Le canton de Vaud, dont l'excédent de production ligneuse trouvait autrefois facilement son écoulement en France, ne peut plus se contenter de ce seul client. La production de ses boisés a si bien augmenté depuis quelque vingt ans que d'autres acheteurs sont devenus nécessaires. Il faut trouver de nouveaux débouchés. Et, dame, ce sont choses qu'il faut préparer et organiser.

Problème, en somme, réjouissant et facile à résoudre. Car si l'activité du propriétaire forestier se récapitule dans ces deux termes également importants: la production du bois et sa vente, on concédera que l'amélioration de l'un ou de l'autre se présente de façon fort différente. Augmenter la production en matière d'un domaine forestier est un travail de longue haleine qui réclame beaucoup de temps et de patience, tandis que la création d'un meilleur organisme de vente, qui présuppose de la part des propriétaires intéressés une intelligente compréhension de leurs intérêts et l'indispensable dose de bon vouloir, est une question qui peut être réglée en peu de temps et qui généralement déploie ses effets aussitôt.

Or, le canton de Vaud a déjà résolu la question essentielle: l'augmentation de production. Grâce à une législation et à une organisation excellentes, l'aménagement de ses forêts publiques et leur gestion ont progressé si bien, il y a une telle pléthore de bois que littéralement on ne sait pas qu'en faire. Heureux pays et heureuses gens! Combien aimeraient pouvoir en dire autant!

Il ne reste plus qu'un petit effort à fournir: organiser mieux la vente de ces beaux bois, s'inspirer de méthodes plus commer-

ciales et de ce qu'on a déjà fait ailleurs dans le même ordre d'idées. Faire preuve d'un peu d'esprit d'organisation et d'entraide.

Mais nous n'avons aucune crainte touchant le résultat de tel essai. Ce que nos communes ont si bien su faire pour les produits des champs elles sauront le faire aussi pour ceux de la forêt. Il importait avant tout de leur bien montrer la voie à suivre. Et pour agir efficacement, nous pensons aussi qu'il importe de faire vite.

Nous ne voulons pas achever ces quelques réflexions sans exprimer à messieurs les inspecteurs forestiers *Gonet* et *Aubert*, les champions de la première heure, nos félicitations pour leur belle activité et leur souhaiter de voir se réaliser bientôt leur projet de création d'un office cantonal vaudois pour le marché des bois. A notre cher canton, nous souhaitons sincèrement qu'il fasse ce nouveau pas en avant.

H. Badoux.

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *Décès du professeur U. Grubenmann.* A peine la tombe de M. le professeur Felber était-elle refermée que la mort enlevait un autre professeur retraité, M. *Ulrich Grubenmann*, qui fut un savant de réputation mondiale. Professeur à l'Ecole polytechnique et à l'Université de Zurich, de 1893 à 1920, il enseigna la minéralogie et la pétrographie à notre Ecole. Pédagogue aussi averti que savant distingué, il fut un professeur remarquable, foncièrement bienveillant, et dont l'enseignement était d'une clarté admirable. Ses dons brillants étaient rehaussés encore par une modestie et une simplicité exquis.

Il sut procurer à l'Institut de minéralogie et de pétrographie qu'il dirigeait des ressources, grâce auxquelles Zurich devint un centre de recherches de premier ordre. Les travaux de Grubenmann et de ses élèves portent sur les roches des Alpes et sur l'ensemble des transformations (métamorphisme) qu'elles subissent dans la croûte terrestre sous l'influence de températures et de pressions variables avec la profondeur. Le traité qu'il a publié sur les schistes cristallins peut être considéré comme le répertoire de nos connaissances actuelles sur les roches métamorphiques.

L'œuvre scientifique du professeur Grubenmann fait le plus grand honneur à notre pays. Ses anciens étudiants et collègues conserveront de ce loyal Confédéré, qui fut un gentleman accompli, un souvenir profondément respectueux.

H. B.

— *Examens de diplôme.* A la suite des examens réglementaires subis au commencement d'avril, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné le diplôme de forestier aux étudiants suivants :